



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant [ici](#) ou sur impots.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 37 948 304 070
Référence de l'avis : 22 85 4092086 23

Numéro de propriétaire : 058 V00026 L

Département d'imposition : 850
VENDEE

Commune d'imposition : 058
CHASNAIS

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 85049

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place

au près de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :

SIP-E LUCON

20 RUE DES BLES D'OR CS 90120

85407 LUCON

Tél : 02 51 28 52 19

- pour le montant de votre impôt :

CDIF LES SABLES D'OLONNE

SECT. FONC 1ER SECTEUR

155 RUE SIMONE VEIL

CS 90373

85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

Tél : 02 51 21 76 66

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E LUCON
20 RUE DES BLES D'OR CS 90120
85407 LUCON

VINET SEBASTIEN
CHEZ MME VINET MADELEINE
5 RUE PAUL VALERY
85400 LUCON

Somme à payer

387,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse					
MB4KKQ	PROP/INDIVIS	VINET SEBASTIEN FABRICE STEPHANE					
MB4KKP	PROP/INDIVIS	BOGAERT MARIE FRANCOISE CLAUDETTE					

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations							
Propriétés bâties	Taux 2021	24,97 %	%	%	0,147 %	15,00 %	0,956 %								
	Taux 2022	25,61 %	%	%	0,119 %	15,00 %	1,19 %								
	Adresse	1 LOT L OREE DU BOIS													
	Base	882			882	882	882								
	Cotisation	226			1	132	10	369							
	Cotisation lissée														
	Cotisation 2021	213			1	128	8								
Propriétés non bâties	Cotisation 2022	226			1	132	10	369							
	Variation	+6,10 %	%	%	0 %	+3,13 %	+25,00 %								
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI							
Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%								
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%								
Bases terres non agricoles															
Bases terres agricoles															
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)	Cotisation 2021														
	Cotisation 2022														
	Variation	%	%	%	%	%	%	%							
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles								
	Base État						Droit proportionnel :								
	Base collectivité						Droit fixe :								
Frais de gestion de la fiscalité directe locale								18							
Dégrèvement Habitation principale															
Dégrèvement JA État															
Dégrèvement JA Collectivité															
Montant de votre impôt								387							
Références administratives : 850 51 021 049 058 058 E L															

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-information-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.